

Interview

URGENCE TUNISIE : L'EFFET BOOMERANG

Suite aux récents évènements qui secouent la Tunisie, Antonio Manganella, Chef de mission ASF à Tunis, plaide pour que la justice transitionnelle aborde au plus vite les injustices sociales. Sans cela, la transition démocratique du pays restera fragile, prédit-il.

Question : Les protestations qui secouent la région de Kasserine et qui ont gagné d'autres régions marginalisées comme Siliana et Sidi Bouzid, mais également la banlieue de Tunis, étaient-elles prévisibles ?

A. Manganella : En janvier 2011, les citoyens de ces régions ont été les premiers à se mobiliser pour demander - et obtenir - la fin d'un régime corrompu et prédateur. Mais les promesses de la Révolution n'ont toujours pas été honorées. A Kasserine, par exemple, le taux de chômage est de 26%, presque 10 point de plus que la moyenne nationale. Il touche notamment les jeunes et les femmes diplômés. Les services de base, tels que l'accès à l'eau potable ou à l'éducation, demeurent précaires. Aujourd'hui, l'espérance de vie d'un Kasserinois est de sept ans inférieure à la moyenne nationale.

Q. : Comment expliquer que rien n'ait été fait pour réduire ces inégalités socio-économiques ?

A.M. : Redresser des disparités régionales, fruits de plusieurs décennies de politiques publiques entachées par la corruption, le clientélisme et le népotisme, est complexe. La Tunisie demeure un pays endetté et fortement dépendant des pays européens et des bailleurs de fonds internationaux dans ses choix économiques. Mais depuis cinq ans, les couches sociales les plus démunies attendent un signal fort de la part des autorités, démontrant une réelle volonté de rompre avec les mauvaises pratiques du passé. Les évènements à Kasserine prouvent que les anciens réflexes sont toujours là.



Q. : En 2013 est créée l'Instance Vérité et Dignité (IVD). Qu'est-ce que cet organe ?

Antonio Manganella, Chef de mission ASF à Tunis
©ASF

A.M. : Il s'agit de l'instance qui doit conduire le processus de justice transitionnelle. Son objectif est de permettre aux victimes de violations graves des droits humains sous la dictature, et aux martyrs de la Révolution, de connaître la vérité et d'obtenir réparation pour les préjudices subis. Le mandat donné à l'IVD par l'Assemblée Nationale Constituante inclut également la possibilité d'édicter des recommandations visant à réformer la justice et à assainir les institutions, ceci afin de garantir la non répétition du passé.

Q. : En juin 2015, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) dépose un dossier « Région victime » devant l'IVD pour le gouvernorat de Kasserine. En quoi ASF a-t-elle appuyé le dépôt de ce dossier ?

A.M. : L'objectif est de permettre à la région de Kasserine d'être reconnue comme ayant fait l'objet d'une marginalisation systématique de la part du régime. Plus largement, ASF et le FTDES ont voulu pointer la nécessité en justice transitionnelle de prendre en compte prioritairement les phénomènes et les facteurs à l'origine de la Révolution : les inégalités socio-économiques et les disparités régionales. C'est seulement comme cela qu'elle pourra réellement œuvrer en faveur de la non-répétition du passé et de la résolution des conflits. Le dossier a été considéré comme recevable par l'IVD, ce qui est une première en justice transitionnelle en Tunisie. Il faut à présent que l'IVD accélère l'examen de ce dossier, mais aussi celui d'autres régions marginalisées. La population a besoin de voir qu'elle est entendue. Les questions du passé qui résonnent aujourd'hui dans l'actualité brûlante doivent être traitées urgemment et publiquement, notamment par l'IVD.

Q. : Comment expliquer cette inaction de l'IVD ?

A.M. : Il y a plusieurs facteurs, dont les plus graves sont probablement une opposition à peine voilée de la part du pouvoir et un désintérêt croissant de la société civile et de la population vis-à-vis du processus de justice transitionnelle. Mais rien n'est perdu. L'IVD devrait au plus vite démarrer l'instruction des dossiers des régions-victimes et faire preuve de transparence et d'ouverture dans son travail. ASF et ses partenaires sont prêts à instaurer un dialogue constructif avec l'Instance, dans l'intérêt d'un processus de justice transitionnelle qui joue pleinement son rôle en révélant la vérité afin d'éviter tout risque d'un retour en arrière.